

**Cent trente-quatrième rapport d'étape  
du Conseil international du lac Ontario  
et du fleuve Saint-Laurent présenté à la  
Commission mixte internationale  
pour la période  
du 1<sup>er</sup> mars 2020 au 31 août 2020**

**29 septembre 2020**



## **RÉSUMÉ**

Le lac Érié est demeuré au-dessus ou près des niveaux records mensuels élevés tout au long de la période visée par le présent rapport de six mois, ce qui a entraîné des débits sortants mensuels records dans le lac Ontario en mars, en avril et en mai, alors que ces débits se sont situés près des records en juin, en juillet et en août. Bien que notable, la composante des débits sortants du lac Érié n'a pas été suffisante pour établir des records mensuels d'apports totaux nets (ATN), car, en général, les apports nets du bassin (ANB) inférieurs à la moyenne ont aidé à compenser les effets du lac Érié. Néanmoins, les ATN sont demeurés supérieurs à la moyenne tout au long de la période visée par le rapport. Le bassin du lac Ontario a connu des précipitations mensuelles proches de la moyenne en mars et en avril, et des précipitations bien inférieures à la moyenne en mai, en juin et en juillet, ce qui a conduit à des ANB globalement inférieurs à la moyenne. En plus de précipitations plus modérées ce printemps, l'ampleur et la durée des débits élevés printaniers de la rivière des Outaouais ont été considérablement réduites cette année par rapport à 2019, ce qui a entraîné un impact moindre sur les débits sortants du lac Ontario. Si l'on ajoute à cela les débits sortants très élevés du lac Ontario maintenus tout au long de la période visée par le rapport, on comprend pourquoi le pic saisonnier du lac Ontario a été nettement inférieur aux années records de 2017 et 2019. Le pic est également survenu au début du mois de mai, soit beaucoup plus tôt que la moyenne. Les niveaux d'eau sont demeurés supérieurs à la moyenne tout au long de la période visée par le rapport, mais malgré les apports presque records du lac Érié, le temps plus sec de l'été ainsi que l'évaporation accrue à la fin de l'été et au début de l'automne ont entraîné des réductions notables du niveau d'eau, qui à la fin août, se situait seulement à 15 cm (5,9 po) au-dessus de la moyenne à long terme (1918-2019).

Au cours de la période visée par le présent rapport, la stratégie du Conseil international du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent (le Conseil) a consisté à exercer l'autorisation de dérogation prolongée accordée par la CMI en octobre 2019 jusqu'à ce que le lac Ontario atteigne sa crête saisonnière au printemps 2020, soit en mai. Au cours de la période visée par le rapport, la quantité totale d'eau excédentaire retirée du lac Ontario en raison des écarts appliqués en vertu de l'autorisation de dérogation prolongée s'est élevée à environ 5 cm (2,0 po). Lorsqu'on ajoute ces écarts à ceux des périodes visées par les rapports précédents, on constate qu'un total de 19,9 cm (7,8 po) a été retiré du lac Ontario, par rapport au Plan 2014. Les écarts accumulés ont commencé à être compensés à la fin d'avril. Cette situation est attribuable à la différence entre les débits qui auraient été prescrits en fonction des niveaux d'eau calculés plus élevés du Plan 2014 (c.-à-d. le niveau qui aurait été atteint sans les écarts), par opposition aux débits plus faibles libérés en fonction du niveau réel du lac Ontario. Le niveau maximal du lac Ontario (atteint le 5 mai 2020) a été réduit de 18 cm (7,1 po) au moyen des écarts par rapport au Plan 2014. Lorsque les niveaux ont commencé à baisser, le Conseil a recommencé à suivre les débits sortants maximums prescrits par le Plan 2014, à la condition supplémentaire que le Conseil utilise une partie de l'eau précédemment retirée du lac Ontario au moyen d'écarts pour maintenir les niveaux du lac Saint-Laurent à un minimum de 73,0 m (239,5 pi) ou plus, soit 40 cm (15,8 po) de plus que le minimum normal de la saison de navigation de 72,6 m (238,2 pi). Pendant la majeure partie de l'été, les ajustements du débit au maximum de la limite L ont permis d'atteindre cet objectif, et les réductions de débit n'ont été requises à cette fin qu'à la toute fin de la période visée par le rapport.

Au cours de la période visée par le rapport, le Conseil s’est réuni en personne une fois et à distance trois fois avec les conseillers de la CMI, les sous-comités associés et les groupes consultatifs pour mener ses activités et évaluer les conditions. Le Comité des communications, les membres du Conseil, les secrétaires et les représentants des entités responsables de la régularisation ont participé activement à tout le travail de sensibilisation, d’échange d’information et de liaison avec les intervenants dans l’ensemble du réseau. Notamment, le 17 juillet 2020, la CMI, le Conseil et les deux autres conseils des Grands Lacs ont organisé un webinaire conjoint pour expliquer les niveaux d’eau élevés dans tout le bassin des Grands Lacs, répondre aux questions du public à ce sujet et fournir des renseignements au sujet de l’influence limitée de la régularisation sur les niveaux d’eau dans les Grands Lacs. Le Conseil a continué d’exploiter et de tenir à jour son site Web et sa page Facebook et a organisé plusieurs réunions virtuelles avec des représentants locaux et des intervenants de tout le bassin.

## Table des matières

<i>RÉSUMÉ</i> .....	ii
LISTE DES TABLEAUX.....	iv
LISTE DES FIGURES.....	iv
1 Conditions hydrologiques.....	1
1.1 Bassin du lac Ontario - Apports nets du bassin.....	1
1.2 Approvisionnement du lac Érié.....	1
1.3 Lac Ontario - Apports totaux nets.....	1
1.4 Bassin de la rivière des Outaouais.....	1
2 Activités de régularisation.....	1
2.1 Aperçu de la régularisation.....	1
2.2 Écarts par rapport au Plan de régularisation 2014.....	3
2.3 Niveaux d’eau dans l’ensemble du réseau.....	3
2.4 Exploitation du barrage Iroquois.....	4
2.5 Exploitation du barrage Long Sault.....	4
2.6 Dérivation de la rivière Raisin.....	5
2.7 Rapport sur la Voie maritime du Saint-Laurent.....	5
2.8 Production de pointe avec ajustement semaine-fin de semaine.....	5
3 Activités du Conseil.....	5
3.1 Réunions et conférences téléphoniques du Conseil.....	6
3.2 Changements dans la composition des conseils et des comités.....	6
3.3 Communications, sensibilisation et mobilisation.....	6
3.4 Comité de limnimétrie.....	7
4 Comité de gestion adaptative des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent.....	7
Lieu de la réunion en personne :.....	16
Annexe A : Résumé des activités du Comité des communications.....	22
Annexe B : Membres du Comité des communications.....	24

## **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1 : Données provisoires sur les apports mensuel moyens dans le lac Ontario

Tableau 2a : Résumé hebdomadaire du débit, des ajustements opérationnels et des écarts

Tableau 2b : Résumé des changements de débit

Tableau 3 : Niveaux et débits du lac Ontario enregistrés avant et après la régularisation

Tableau 5 : Participation aux réunions

## **LISTE DES FIGURES**

Figure 1. Apports totaux nets mensuels dans le lac Ontario

Figure 2. Débit journalier de la rivière des Outaouais à Carillon

Figure 3. Débit journalier du lac Ontario

Figure 4. Débit du lac Ontario – effectif, avant projet et selon le Plan 2014

Figure 5. Niveau d'eau journalier du lac Ontario

Figure 6. Niveau d'eau du lac Ontario - effectif, avant projet et selon le Plan 2014

Figure 7. Niveau d'eau journalier du lac Saint-Laurent au barrage de Long Sault

Figure 8. Niveau d'eau journalier du lac Saint Louis à Pointe-Claire

Figure 9. Niveau d'eau journalier au port de Montréal à la jetée n° 1

Figure 10. Niveau d'eau journalier à Sorel

Annexe A : Résumé des activités du Comité des communications

Annexe B : Membres du Comité des communications

\*Annexe C : Glossaire, abréviations et renseignements généraux ([sur le site Web du Conseil](#))

\*L'[annexe C](#) (disponible sur la [page répertoire des rapports](#) du site Web du Conseil) fournit les renseignements généraux déjà présentés dans les différents rapports. En présentant l'information de cette manière, le présent le rapport peut porter exclusivement sur les enjeux et conditions de la période visée.

## 1 Conditions hydrologiques

---

### 1.1 Bassin du lac Ontario - Apports nets du bassin

Les apports nets mensuels du bassin du lac Ontario (voir la définition à l'annexe C) pour la période de mars 2020 à août 2020 et la moyenne établie pour cette période de six mois sont fournis au tableau 1. En raison des conditions généralement sèches dans le bassin, les ANB ont été inférieurs à la moyenne pendant la majeure partie de la période visée par le rapport, et globalement pendant la période de six mois.

### 1.2 Approvisionnement du lac Érié

Compte tenu des niveaux records ou presque affichés par les lacs d'amont, le débit d'entrée du lac Ontario en provenance du lac Érié pendant la période visée par le rapport a quasiment atteint les records historiques entre mars et août (tableau 1). La moyenne sur six mois du débit sortant du lac Érié au cours de la période visée par le rapport a atteint 130 % de la moyenne à long terme (1900-2019) au cours de la période visée par le rapport.

### 1.3 Lac Ontario - Apports totaux nets

Les apports totaux nets (ATN) dans le lac Ontario (voir la définition à l'annexe C) sont indiqués au tableau 1 et illustrés graphiquement à la figure 1. Cette dernière montre les ATN mensuels moyens à long terme pour la période de 1900 à 2019 (bleu) et les apports jusqu'en août 2020 (noir). Les ATN mensuels de 2018 (gris) et de 2019 (rouge) sont également indiqués à des fins de comparaison. Les barres horizontales grisées représentent les ATN mensuels maximums et minimums à long terme. Les ATN ont été nettement supérieurs à la moyenne de mars à août 2020 (tableau 1). Dans l'ensemble, les apports élevés en provenance du lac Érié n'ont été que partiellement compensés par les ANB inférieurs à la moyenne en provenance du lac Ontario, et les ATN moyens sur six mois ont atteint 120 % de la moyenne à long terme (1900-2019) pendant la période visée par le rapport.

### 1.4 Bassin de la rivière des Outaouais

Les apports du bassin de la rivière des Outaouais ont été bien supérieurs à la moyenne en mars et au début d'avril, alors qu'ils augmentaient et atteignaient leur sommet printanier. Cependant, la crue nivale [c.-à-d. alimentée par la neige] de la rivière des Outaouais a été relativement courte, et les débits ont chuté rapidement en avril pour se situer près ou légèrement en dessous de la moyenne pendant le reste du printemps et le début de l'été. À la fin de juillet et en août, les débits ont augmenté quelque peu en raison des précipitations estivales plus abondantes et ont été légèrement supérieurs à la moyenne à la fin de l'été et au début de l'automne (figure 2).

## 2 Activités de régularisation

---

### 2.1 Aperçu de la régularisation

La figure 3 illustre les débits sortants quotidiens réels du lac Ontario pour 2018, 2019 et 2020 (jusqu'en août). Le tableau 2a résume les débits sortants hebdomadaires, et le tableau 2b tous les changements apportés au débit pendant la période visée par le rapport.

Compte tenu des niveaux d'eau presque records dans tous les Grands Lacs, des niveaux élevés persistants du lac Ontario et du risque élevé d'inondations en 2020, le Conseil a demandé que soit prolongée son autorisation de déroger au Plan afin de pouvoir continuer d'appliquer des écarts après le retour des niveaux d'eau du lac Ontario en deçà du critère H14. Dans une lettre datée du 9 octobre 2019, la CMI a approuvé la demande du Conseil de continuer à déroger au Plan 2014 jusqu'à ce que le niveau du lac Ontario atteigne son pic en 2020. La stratégie du Conseil au cours de la période visée par le rapport a consisté à continuer

d'appliquer des écarts majeurs afin d'alléger autant que faire se peut la situation des riverains, en amont et en aval du barrage Moses-Saunders jusqu'à ce que le lac Ontario atteigne sa crête saisonnière.

Au début de mars, les débits sortants ont été ajustés afin de respecter la limite I pour la gestion des glaces au canal de Beauharnois. Au cours de la semaine du 13 mars, des écarts importants ont été appliqués aux débits prescrits par la Limite F. Le premier niveau de la limite F prescrit que, lorsque le niveau d'eau du lac Ontario se situe en dessous de 75,30 m (247,05 pi), les débits sortants peuvent être ajustés pour amener le lac Saint-Louis à son niveau d'alerte de crue de 22,10 m (72,51 pi). En se basant en partie sur les prévisions des niveaux du lac Ontario et du cours inférieur du fleuve Saint-Laurent, la principale stratégie d'écart du Conseil a consisté à respecter le deuxième niveau de la limite F, augmentant ainsi de façon proactive les débits sortants afin de cibler les niveaux en aval à 22,20 m (72,83 pi), en prévision du fait que le lac Ontario atteigne et dépasse éventuellement 75,30 m (247,05 pi). Cet écart a été appliqué de la semaine du 13 mars jusqu'au 31 mars.

À partir du 1<sup>er</sup> avril, d'autres écarts majeurs à la limite F ont été appliqués, encore une fois en partie en fonction des prévisions des conditions attendues. Ces écarts visaient un niveau de 22,33 m (73,26 pi) sur le lac Saint-Louis lorsque le lac Ontario était sous 75,37 m (247,28 pi). Cet écart a été appliqué pendant toute la semaine du 10 avril. Il n'y a pas eu d'écarts majeurs pendant la semaine du 17 avril, lorsqu'on a procédé à des ajustements opérationnels pour maintenir la stratégie modifiée en fonction du maximum de la limite F, qui avait été approuvée par le Conseil.

La deuxième stratégie d'écart majeur approuvée par le Conseil a été autorisée pour débiter le 1<sup>er</sup> avril, après l'ouverture de la Voie maritime du Saint-Laurent. En étroite collaboration avec des experts en navigation commerciale, on a autorisé l'augmentation des débits sortants le plus rapidement et le plus possible au-dessus de la limite normale de navigation sécuritaire du Plan 2014 (limite L). Cette stratégie a été mise en œuvre afin de s'assurer que les débits sortants maximaux possibles soient maintenus tout en permettant la poursuite d'une navigation sécuritaire. Cet écart n'a pas été activement appliqué avant la semaine du 24 avril, lorsque la limite F n'était plus un facteur limitatif et que les débits ont été augmentés jusqu'au maximum de la limite L en fonction des niveaux d'eau de fin de semaine. À partir du 28 avril, les débits ont été augmentés au-dessus du maximum de la limite L. Au départ, les débits ont été ajustés à  $L + 70 \text{ m}^3/\text{s}$  ( $2\,470 \text{ pi}^3/\text{s}$ ), puis ont augmenté à  $L + 180 \text{ m}^3/\text{s}$  ( $6\,360 \text{ pi}^3/\text{s}$ ) et ont continué à augmenter pendant la semaine se terminant le 8 mai. Des écarts majeurs qui ont permis d'augmenter les débits sortants jusqu'à  $200 \text{ m}^3/\text{s}$  ( $7\,060 \text{ pi}^3/\text{s}$ ) au-dessus du maximum de la limite L ont été appliqués pendant la majeure partie du mois de mai. Cette stratégie d'écart majeur a été maintenue en étroite coordination avec les membres du Groupe consultatif des opérations (GCO).

Au cours de la période visée par le rapport, quelques écarts mineurs ont également été appliqués, soit pendant les semaines du 1<sup>er</sup> mai, du 8 mai et du 12 juin pour permettre à Hydro-Québec d'installer des estacades de sécurité, avant la saison estivale de loisirs.

Le 22 mai, le Conseil a convenu par consensus de mettre en œuvre une stratégie d'abandon des écarts, comme le prévoit la directive de 2016 de la CMI sur les ajustements opérationnels, les écarts et les conditions extrêmes. Le Conseil a accepté de revenir à la régularisation des débits conformément au maximum de la limite L du Plan. De plus, le Conseil a accepté de ne pas compenser immédiatement l'eau supplémentaire retirée du lac Ontario et de permettre la compensation de cette eau au fil du temps tout en réduisant le débit nécessaire pour maintenir les niveaux d'eau à la jauge de la rive sud du barrage de Long Sault au-dessus d'un seuil minimal de 73,0 m ou 239,50 pi (0,4 m ou 16 po au-dessus de la limite inférieure habituelle de la saison de navigation) jusqu'après le long week-end de septembre (8 septembre).

Selon la stratégie d'abandon des écarts convenue, les débits sortants ont été ajustés aux débits maximaux de la limite L de la semaine du 29 mai au 14 août. Au cours des semaines du 21 août jusqu'à la fin de la période

visée par le rapport, les débits ont été réduits à un niveau légèrement inférieur au maximum de la limite L afin de maintenir les niveaux d'eau du lac Saint-Laurent à 73,0 m (239,5 pi). Le Conseil a accepté par consensus de revenir aux débits prévus après la longue fin de semaine de septembre et d'autoriser une diminution du débit du 9 octobre au 11 octobre pour permettre une hausse significative des niveaux d'eau du lac Saint-Laurent. Cette mesure visait à offrir aux propriétaires de bateaux de meilleures conditions pour retirer leurs bateaux de l'eau.

## **2.2 Écarts par rapport au Plan de régularisation 2014**

La figure 4 illustre les débits sortants quotidiens jusqu'en août 2020 comparativement aux débits sortants hebdomadaires précisés dans le Plan du lac Ontario (carrés gris) ainsi qu'aux débits d'avant projet (points rouges). Tous les changements de débit sortant, y compris les ajustements opérationnels, ainsi que les écarts mineurs et majeurs appliqués pendant la période visée par le rapport, sont également résumés dans les tableaux 2a et 2b. Des ajustements opérationnels sont nécessaires pour tenir compte des incertitudes et des variations des conditions dans la semaine, afin de respecter l'objectif de la stratégie du Conseil relative au débit, mais ces ajustements n'ont pas à être compensés plus tard par l'application de débits de compensation. Pendant la période visée par le rapport, le Plan 2014 prescrivait l'application de débits sortants très élevés, et le Conseil a continué de recourir à des écarts majeurs et de fixer des débits sortants encore plus élevés dans la mesure du possible jusqu'à ce que le lac atteigne son niveau d'eau maximum en mai. Un nouveau record de débit mensuel moyen a été établi en mars lorsque le Conseil a fixé des débits sortants aussi élevés que possible, alors que la glace demeurait dans le canal de Beauharnois, puis a utilisé des écarts importants en fonction de la limite F (voir la section 2.1).

La quantité totale d'eau excédentaire retirée du lac Ontario entre le 1<sup>er</sup> mars et le 31 août en raison des écarts appliqués en vertu de l'autorisation de dérogation prolongée s'est élevée à environ 5 cm (2,0 po). Si l'on ajoute les écarts appliqués au cours des périodes visées par les rapports précédents, on constate qu'un total de 19,9 cm (7,8 po) a été retiré du lac Ontario, par rapport au Plan 2014. Les écarts accumulés ont commencé à être compensés à la fin d'avril. Cela est dû à la différence entre les débits qui auraient été prescrits en fonction des niveaux d'eau plus élevés calculés dans le Plan 2014 (c.-à-d. le niveau qui aurait été atteint sans les écarts), par opposition aux débits plus faibles libérés en fonction du niveau réel du lac Ontario. Le niveau maximal du lac Ontario (atteint le 5 mai 2020) a été réduit de 18 cm (7,1 po) en raison des écarts par rapport au Plan 2014. Lorsque les niveaux ont commencé à baisser, le Conseil a recommencé à respecter les débits sortants prescrits par le maximum de la limite L du Plan 2014, à la condition supplémentaire qu'il utilise une partie de l'eau précédemment retirée du lac Ontario par des écarts pour maintenir les niveaux du lac Saint-Laurent à un minimum de 73,0 m (239,5 pi) ou plus, soit 40 cm (15,8 po) de plus que le minimum de la saison de navigation normale de 72,6 m (238,2 pi).

## **2.3 Niveaux d'eau dans l'ensemble du réseau**

La figure 5 illustre les niveaux quotidiens du lac Ontario en 2018, 2019 et 2020 (jusqu'en août). Le niveau du lac Ontario est demeuré au-dessus de la moyenne tout au long de la période visée par le rapport, mais inférieur à ses pics records et a connu une baisse importante au cours des mois d'été en raison des conditions plus sèches et de la diminution des apports d'eau provenant de son propre bassin hydrographique, et ce, malgré les apports toujours élevés du lac Érié. Tous les autres Grands Lacs ont presque atteint et même parfois dépassé des niveaux records au cours des six derniers mois, et le niveau d'eau du lac Ontario aurait été encore plus élevé sans la combinaison de conditions de sécheresse du bassin et de débits sortants très élevés.

Le tableau 3 présente ce qu'aurait été les niveaux et les débits sortants mensuels du lac Ontario dans des conditions antérieures à la régularisation en regard de ceux constatés depuis, afin d'illustrer l'effet des activités de régularisation. On constate que le niveau du lac Ontario a été d'environ de 82 à 90 cm (2,2 à 2,8 pi) inférieur à ce qu'il aurait été sans la régularisation, et cela tout au long de la période

visée par le rapport. La figure 6, elle, illustre une comparaison entre les niveaux quotidiens (ligne noire) par rapport à la moyenne à long terme (ligne bleue en pointillés), les niveaux antérieurs au projet (points rouges) et les niveaux calculés dans le Plan 2014 (carrés gris) au cours de la période visée par le rapport. Au moment où le lac Ontario a atteint son sommet dans la première semaine de mai, son niveau aurait été de 18 cm (7,1 po) plus élevé si des écarts majeurs n'avaient pas été appliqués à compter du 10 juin 2019. La différence de niveau d'eau (réel par rapport au Plan 2014) qui peut être attribuée à l'application d'écarts par le Conseil au cours de cette période de rapport et des périodes précédentes en vertu de son autorisation de dérogation prolongée est de 7,1 cm (2,8 po).

Le niveau du lac Ontario a poursuivi sa baisse saisonnière tout au long de l'été; il a baissé de 12 cm (4,7 po) en juin (soit la 7<sup>e</sup> baisse la plus importante enregistrée en juin), de 10 cm (4,0 po) en juillet et de 14 cm (5,6 po) en août. Le dernier jour de la période visée par le rapport, le niveau du lac Ontario était de 74,98 m (246,00 pi), soit 15 cm (5,9 po) au-dessus de la moyenne et 53 cm (20,9 po) en dessous du niveau record pour la fin août établi en 1947.

Les niveaux d'eau du lac Saint-Laurent au barrage de Long Sault (figure 7) étaient généralement bien inférieurs à la moyenne en raison des débits sortants élevés de mai à août et de la baisse du niveau du lac Ontario pendant cette période. Auparavant, pendant la crue nivale de la rivière des Outaouais à la fin d'avril, les niveaux du lac Saint-Laurent ont atteint des sommets bien supérieurs à la moyenne en raison des débits sortants réduits pour respecter la stratégie modifiée de la limite F employée par le Conseil.

Les niveaux d'eau quotidiens à Summerstown, sur le lac Saint-François, ont été généralement inférieurs à la moyenne en mars et au début d'avril, puis supérieurs à la moyenne d'avril à la mi-juillet, avant de revenir à des niveaux moyens pour le reste de la période visée par le rapport.

Les niveaux d'eau quotidiens du lac Saint-Louis à Pointe-Claire (figure 8) sont demeurés au-dessus de la moyenne pendant toute la période visée par le rapport, en raison des débits sortants très élevés du lac Ontario. Les débits sortants du lac Ontario ont été ajustés à plusieurs reprises au printemps afin de maintenir les niveaux du lac Saint-Louis près de la stratégie de la limite F modifiée employée par le Conseil.

Les niveaux quotidiens dans le port de Montréal (figure 9) et à Sorel, sur le lac Saint-Pierre (figure 10), sont également demeurés généralement supérieurs à la moyenne en mars et en avril, proches de la moyenne en juin et juillet et supérieurs à la moyenne en août.

## **2.4 Exploitation du barrage Iroquois**

Les vannes-écluses au barrage Iroquois ont été levées le 11 juin. Les 23 et 24 juin, cinq vannes ont été abaissées jusqu'au seuil afin de tester l'impact d'une telle action sur les niveaux d'eau. Le 29 juin, toutes les vannes ont été remises à leur position normale.

## **2.5 Exploitation du barrage Long Sault**

Différentes vannes du barrage Long Sault ont été ouvertes en différents moments tout au long de la période visée par le rapport afin de permettre le passage de l'eau provenant du lac Ontario qui dépassait la capacité du barrage Moses-Saunders. Le barrage de Long Sault a été exploité sans interruption du 1<sup>er</sup> mars au 8 juin, date à laquelle le déversement a été suspendu une journée pour l'installation d'estacades de sécurité. Le déversement a repris le 10 juin et s'est poursuivi à certains moments jusqu'à la fin de la période visée par le rapport (du 10 juin au 3 juillet; du 7 au 9 juillet; le 22 juillet; du 28 au 30 juillet).

## **2.6 Dérivation de la rivière Raisin**

La dérivation de la rivière Raisin a été ouverte du 10 juillet jusqu'à la fin de la période visée par le rapport. Les débits détournés sont restés inférieurs à 0,1 m<sup>3</sup>/s (4 pi<sup>3</sup>) pendant toute cette période.

## **2.7 Rapport sur la Voie maritime du Saint-Laurent**

La saison de navigation 2019 s'est ouverte sur la section de la Voie maritime comprise entre Montréal et le lac Ontario avec le premier navire de la saison, le Baie St. Paul, qui est sorti de l'écluse de Saint-Lambert à 9 h 11 le 1<sup>er</sup> avril.

## **2.8 Production de pointe avec ajustement semaine-fin de semaine**

Dans une lettre datée du 13 octobre 1983, la Commission mixte internationale (CMI) a autorisé la Ontario Power Generation (OPG) et la New York Power Authority (NYPA) à poursuivre leur production de pointe avec ajustement semaine-fin de semaine. Les conditions et les directives régissant les opérations de production de pointe sont actuellement précisées à l'annexe 3 des guides opérationnels associés au Plan de régularisation 1958-D. Le 4 novembre 2016, la CMI a renouvelé l'approbation pour une période de cinq ans, soit du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 30 novembre 2021.

Il n'y a pas eu d'opérations de production de pointe avec ajustement semaine-fin de semaine pendant les débits élevés de la période visée par le rapport et en raison des conditions du système. Les débits ne sont pas tombés en dessous du seuil de 7930 m<sup>3</sup>/s pendant la période visée par le rapport.

## **3 Activités du Conseil**

---

Le Conseil a continué de fixer le débit du projet hydroélectrique dans la partie internationale du fleuve Saint Laurent. Le Conseil, principalement par l'entremise des bureaux des représentants des entités responsables de la régularisation, a surveillé les conditions dans tout le réseau hydrographique du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent. Le Conseil a tenu sa réunion régulière en mars et, afin de discuter des stratégies d'écarts potentielles autorisées en vertu de l'autorisation de dérogation prolongée, il s'est également réuni trois fois par téléconférence afin de traiter de ses responsabilités en matière de fixation du débit sortant du lac Ontario. Tout au long du printemps, le Conseil a été en communication constante avec la CMI.

Les représentants des entités responsables de la régularisation ont fourni au Conseil des mises à jour fréquentes sur les niveaux d'eau, les prévisions et les conditions hydrologiques, des données de régularisation hebdomadaires, des examens hebdomadaires des conditions hydrologiques, et l'ont conseillé sur les stratégies d'écarts possibles et leurs impacts potentiels sur les niveaux d'eau et les intérêts dans tout le réseau. Le Groupe consultatif des opérations (GCO) du Conseil a tenu des téléconférences hebdomadaires pour examiner les conditions et conseiller les représentants des entités responsables de la régularisation au sujet des exigences et des contraintes opérationnelles hebdomadaires. Le GCO a également répondu aux questions du Conseil à propos des stratégies de régularisation.

Le Conseil a continué de travailler avec la CMI par l'entremise du Comité des communications pour trouver des moyens d'améliorer les communications, les mesures de sensibilisation et le dialogue avec les parties intéressées et la population. Le Comité de limnimétrie du fleuve Saint-Laurent a continué à surveiller le programme des sociétés hydroélectriques tout au long de la période visée par le rapport en ce qui concerne l'exploitation et l'entretien du réseau de limnimètres qui sont nécessaires pour les activités du Conseil, à tenir des téléconférences au besoin et à travailler à la présentation d'un rapport annuel.

Malgré l'apparition du virus pandémique de la COVID-19, le Conseil a pu mener toutes ses activités comme d'habitude par des méthodes virtuelles. La pandémie n'a entraîné aucune interruption des activités du Conseil ni de la capacité à se conformer à la stratégie de régularisation convenue par le Conseil.

### **3.1 Réunions et conférences téléphoniques du Conseil**

Le Conseil s'est réuni en personne une fois et à distance trois fois au cours de la période visée par le rapport, avec les conseillers de la CMI, les sous-comités associés et les groupes consultatifs, pour mener ses activités et évaluer les conditions. Le Conseil a tenu une réunion en personne le 11 mars à Ann Arbor (Michigan). Il a tenu des conférences téléphoniques les 27 mars, 15 mai et 22 mai. Le tableau 4 présente la liste des membres du Conseil qui assistent à ces réunions.

### **3.2 Changements dans la composition des conseils et des comités**

En octobre 2020, le Lcol Eli Adams est devenu le représentant de l'entité de régularisation américaine au Conseil. La représentante suppléante de cette entité, Lauren Schifferle, continue à assumer ses fonctions. Le 20 avril, Tom Lavigne a quitté son rôle de membre du GCO pour la St. Lawrence Seaway Development Corporation (SLSDC). Jeff Scharf a été désigné pour représenter la SLSDC auprès du GCO, et Anthony Curley a été nommé membre suppléant du GCO auprès de la SLSDC.

### **3.3 Communications, sensibilisation et mobilisation**

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020, le Comité des communications a tenu plusieurs téléconférences. Au cours de la période visée par le rapport, le Comité des communications, les membres du Conseil, les secrétaires et les représentants des entités responsables de la régularisation ont participé activement à tout le travail de sensibilisation, d'échange d'information et de liaison avec les parties prenantes du réseau hydrographique du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent et ont participé à diverses réunions avec les parties intéressées et le public.

Notamment, le 17 juillet 2020, la CMI, le Conseil, le Conseil international de contrôle du lac Supérieur et le Conseil international de contrôle de la rivière Niagara ont tenu un webinaire conjoint (<https://ijc.org/fr/clofsl/enregistrement-video-du-webinaire-des-trois-conseils-juillet-2020-sur-les-niveaux-deau-des>) pour expliquer les niveaux d'eau élevés dans le réseau du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent et pour répondre aux questions du public à ce sujet. D'autres efforts de sensibilisation sont énumérés à l'annexe A, et la liste complète des membres du Comité des communications se trouve à l'annexe B.

En tout, 10 communiqués de presse ont été publiés, distribués et affichés sur le site Web du Conseil. Les membres et le personnel du Conseil ont répondu à un certain nombre de demandes de renseignements par téléphone et par courriel de la part des administrations locales, de parties prenantes intéressées et de membres du grand public au sujet des conditions de niveau d'eau et des stratégies du Conseil et ont accordé de nombreuses entrevues aux médias. Le personnel du Conseil a continué d'envoyer des mises à jour hebdomadaires sur les conditions actuelles à plus de 500 abonnés par courriel. Des mises à jour régulières sur les pages Facebook du Conseil continuent d'être affichées en français et en anglais, et le personnel du Conseil a répondu aux commentaires et aux questions du public.

Le Bureau canadien des entités canadiennes responsables de la régularisation a continué de fournir des renseignements hebdomadaires sur les niveaux d'eau, les débits et les prévisions. Les séances d'information sont communiquées par courriel aux membres réguliers et associés du Conseil et aux parties prenantes intéressés, y compris aux organismes fédéraux, provinciaux et étatiques, à plusieurs offices de protection de la nature, aux administrations portuaires et aux municipalités.

Le Conseil a continué d'exploiter et de maintenir son site Web (<https://www.ijc.org/fr/clofsl>). Il a également élaboré et publié deux numéros de son bulletin trimestriel (<https://ijc.org/fr/clofsl/bulletins-dinformation>) afin d'informer les lecteurs des conditions actuelles et saisonnières au cours du printemps et de l'été.

### **3.4 Comité de limnimétrie**

Le Comité de limnimétrie du fleuve Saint-Laurent est autorisé par le Conseil à assurer l'exactitude des estimations de débit et des mesures du niveau d'eau dans la section internationale du fleuve Saint-Laurent. Le Comité vérifie les méthodes de calcul employées à chacune des huit structures de contrôle du débit et surveille le fonctionnement et l'entretien des limnimètres appartenant aux sociétés hydroélectriques et exploités par elles. Il procède à une inspection annuelle sur le terrain de 16 des limnimètres utilisés par le Conseil pour surveiller l'état des cours d'eau et effectue des vérifications mensuelles des données sur le niveau d'eau et le débit recueillies et archivées par les sociétés hydroélectriques. Les constatations et les résultats découlant de ces activités sont documentés dans un rapport annuel adressé au Conseil.

Le 82<sup>e</sup> rapport du Comité de limnimétrie (2018) est presque terminé, et le 83<sup>e</sup> est en cours de préparation. Ces rapports comprennent les constatations et les résultats des inspections annuelles réalisées les 11 et 15 juin 2018 et les 12 et 15 août 2019. Ces rapports devraient être soumis au Conseil d'ici le 31 décembre 2020. Un relevé de précision était prévu pour 2019, mais le contrat n'a pas été signé à temps. Le relevé de précision est prévu provisoirement pour le printemps 2021, en fonction de l'évolution de la pandémie de la COVID-19 et des restrictions de voyage qui y sont associées. Le bureau du National Geodetic Survey (NGS) de la NOAA reprendra le modèle des relevés de précision précédents, mais en appliquant des procédures plus récentes et plus strictes dans le cas des nouvelles données horizontales et verticales, Geoid 2022. Ce système de référence servira de base au nouveau Système de référence international des Grands Lacs (SRIGL, 2020), l'accent étant mis sur les observations GPS. Les inspections prévues pour 2020 ont été reportées en raison des restrictions de voyage liées à la pandémie de la COVID-19 et seront reprogrammées dès que les restrictions de voyage seront levées.

## **4 Comité de gestion adaptative des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent**

Le Comité d'experts techniques sur la gestion adaptative des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent (Comité de GAGL), établi par la CMI et sous l'autorité des Conseils, vise à examiner les méthodes de gestion adaptative dans le cadre d'une évaluation continue des plans de régularisation. Au cours de la période visée par le rapport, le Comité a continué de travailler avec le Conseil pour mettre en œuvre les recommandations d'études antérieures fondées sur des données scientifiques et pour en élaborer de nouvelles. Le Comité de GAGL vise à évaluer le rendement du plan de régularisation au fil du temps, en fonction d'un large éventail d'indicateurs environnementaux et économiques.

Pendant la période visée par le rapport, le Comité de GAGL s'est concentré sur la planification et le lancement des tâches à l'appui de la phase 1 de l'examen accéléré du Plan 2014. La phase 1 vise à fournir des renseignements appuyant les décisions de régularisation du Conseil lors du récent épisode de crue et, plus précisément, l'objectif du Conseil d'appliquer des écarts en vertu de son autorisation de dérogation prolongée jusqu'au printemps dernier. Cela comprend une meilleure compréhension des impacts économiques potentiels de l'établissement de débits sortants qui dépassent la limite L au printemps et qui amènent les corporations de la Voie maritime à retarder l'ouverture du système de navigation entre Montréal et le lac Ontario.

De plus, le Comité de GAGL a entrepris un certain nombre de projets à court terme pour mieux évaluer les risques associés à l'état des glaces et aux débits très élevés pendant les opérations hivernales, notamment en ce qui a trait à la stabilité des glaces et aux impacts possibles sur les prises d'eau du lac Saint-Laurent, ainsi que les impacts sur les écosystèmes du lac Saint-Laurent. Le Comité de GAGL a recensé une série d'autres projets de phase 1 dans son plan de travail actuel de l'exercice 2020. Avec un financement de 1,5 million de dollars US par les États-Unis et d'un financement de contrepartie du Canada, le Comité a décidé de poursuivre la planification et l'exécution de ces efforts. Des rapports détaillés sur les activités du Comité de GAGL se trouvent sur le [site Web du Comité de GAGL](#).

En raison des restrictions de voyage liées à la COVID-19 actuellement en vigueur, l'ensemble du Conseil n'a pas pu signer le rapport avec les technologies dont il dispose actuellement. Au lieu d'apposer leur signature individuelle, les membres du Conseil ont approuvé par consensus la version finale du rapport par courriel. Ces approbations ont été fournies à la CMI afin de vérifier l'approbation par le Conseil de tout le contenu du présent rapport.

MEMBRES DU CONSEIL POUR LE CANADA

MEMBRES DU CONSEIL POUR LES ÉTATS-UNIS

Courriel d'approbation fourni

---

G. BÉCHARD, PRÉSIDENT

Courriel d'approbation fourni

---

S. DURRETT, PRÉSIDENT

Courriel d'approbation fourni

---

J. AUBRY-MORIN

Courriel d'approbation fourni

---

T. BROWN

Courriel d'approbation fourni

---

P. CLAVET

Courriel d'approbation fourni

---

R. CAMPANY

Courriel d'approbation fourni

---

J. FRAIN

Courriel d'approbation fourni

---

A. DAVID

Courriel d'approbation fourni

---

M. HUDON

Courriel d'approbation fourni

---

D. KUEHN

Courriel d'approbation fourni

---

S. MIRON

Courriel d'approbation fourni

---

B. REILICH

**Tableau 1 : Données provisoires sur les apports mensuels moyens dans le lac Ontario**

Mois	Apports du lac Érié				Apports nets du bassin, localement			Apports totaux			
	m <sup>3</sup> /s	Kpi <sup>3</sup> /s	Prob. de dépass. <sup>(1)</sup>	% de la LTA <sup>(1)</sup>	m <sup>3</sup> /s	Kpi <sup>3</sup> /s	Prob. de dépass. <sup>(1)</sup>	m <sup>3</sup> /s	Kpi <sup>3</sup> /s	Prob. de dépass. <sup>(1)</sup>	% de la LTA <sup>(1)</sup>
Mars 20	7970	281	<1	138	2480	88	24	10 450	369	2	134
Avril 20	8280	292	<1	137	1560	55	90	9840	347	17	114
Mai 20	8140	287	<1	129	1400	49	62	9540	337	10	120
Juin 20	8020	283	<1	127	520	18	91	8540	302	15	114
Juil. 20	7950	281	<1	128	410	14	73	8360	295	5	121
Août 20	7650	270	<1	125	-120	-4	87	7530	266	6	119
Moyenne sur 6 mois	8000	283	<1	130	1040	37	84	9040	319	4	120

<sup>(1)</sup> Selon la période de référence de 1900 à 2019

**Tableau 2a : RÉSUMÉ HEBDOMADAIRE DU DÉBIT, DES AJUSTEMENTS OPÉRATIONNELS ET DES ÉCARTS**

Semaine finissant le (en 2020)	Débit RC ajusté		Débit selon le Plan		Règle/limite appliquée	Débit réel		Ajust. op.		Écarts						Type	Précisions
	m³/s	Kpi³/s	m³/s	Kpi³/s		m³/s	Kpi³/s	m³/s	Kpi³/s	Hebdomadaires		Cumulatifs		Effet cumulatif sur le lac Ontario			
										m³/s	Kpi³/s	m³/s-sem.	Kpi³/s-sem.	cm	po		
6 mars	10700	356	8890	314	I	8890	314	-1180	-41,7	0	0	4320	152,6	-13,4	-5,3	--	AO au maximum de la limite I (gestion des glaces dans le canal de Beauharnois).
13 mars	10320	364	9570	338	F	9810	346	-510	-18	240	8,5	4560	161	-14,1	-5,6	Majeur	Écarts majeurs : débit sortant ajusté au maximum modifié de la limite F (maintien du niveau du lac St-Louis à 22,10 m et de celui du lac Ontario à <75,37 m).
20 mars	10400	367	9180	324	F	9560	338	-840	-297	380	13,4	4940	174,5	-15,3	-6,0	Majeur	
27 mars	10520	372	9280	328	F	9810	346	-710	-25,1	530	18,7	5470	193,2	-16,9	-6,7	Majeur	
3 avril	10560	373	8450	298	F	9040	319	-1520	-53,7	590	20,8	6060	214	-18,8	-7,4	Majeur	Écarts majeurs : débit sortant ajusté au maximum modifié de la limite F (maintien du niveau du lac St-Louis à 22,20 m et de celui du lac Ontario à <75,37 m); Au 1 <sup>er</sup> avril, maintien du niveau du lac St-Louis à 22,33 m et de celui du lac Ontario à <75,37 m. Ouverture de la Voie maritime le 1 <sup>er</sup> avril.
10 avril	10670	377	8280	292	F	8640	305	-2030	-71,7	360	12,7	6420	226,7	-19,9	-7,8	Majeur	Écarts majeurs : débit sortant ajusté au maximum modifié de la limite F (maintien du niveau du lac St-Louis à 22,33 m et de celui du lac Ontario à <75,37 m).
17 avril	10740	379	8480	29	F	8480	299	-2260	-79,8	0	0	6420	226,7	-19,9	-7,8	--	AO au maximum de la limite F (en tenant compte du Lac St-Pierre >2,70 m, maintien du niveau du lac St-Louis à 22,20 m et de celui du lac Ontario à >= 75,30 m et <75,37 m); AO au maximum modifié de la limite F (maintien du niveau du lac St-Louis à 22,33 m et de celui du lac Ontario à >= 75,37 m).
24 avril	10880	384	9190	325	F/L	9180	324	-1700	-60	-10	-0,4	6410	226,4	-19,9	-7,8	Majeur	AO au maximum modifié de la limite F (maintien du niveau du lac St-Louis à 22,33 m et de celui du lac Ontario à <75,37 m); écarts majeurs : hausse du débit au maximum de la limite L en fonction du niveau réel de la fin de la prochaine semaine.

Semaine finissant le (en 2020)	Débit RC ajusté		Débit selon le Plan		Règle/limite appliquée	Débit réel		Ajust. op.		Écarts						Type	Précisions
										Hebdomadaires		Cumulatifs		Effet cumulatif sur le lac Ontario			
	m³/s	Kpi³/s	m³/s	Kpi³/s		m³/s	Kpi³/s	m³/s	Kpi³/s	m³/s	Kpi³/s	m³/s-sem.	Kpi³/s-sem.	cm	po		
1 <sup>er</sup> mai	10800	381	9910	350	L	9520	336	-1280	-45,2	-390	-14	6020	212,6	-18,6	-7,3	Majeur et mineur	Écarts majeurs : débit sortant augmenté au-dessus du maximum de la limite L en fonction du niveau réel de la fin de la semaine; écarts mineurs : pour faciliter l'installation des estacades de sécurité d'Hydro-Québec.
8 mai	10750	380	9910	350	L	9630	340	-1120	-39,6	-280	-9,9	5740	202,7	-17,8	-7,0	Majeur et mineur	Écarts mineurs : pour faciliter l'installation des estacades de sécurité d'Hydro-Québec; écarts majeurs; débit sortant augmenté au-dessus du maximum de la limite L en fonction du niveau réel de la fin de la semaine.
15 mai	10860	384	9910	350	L	9880	349	-980	-34,6	-30	-1,1	5710	201,6	-17,7	-7,0	Majeur	Écarts majeurs : débit sortant augmenté au-dessus du maximum de la limite L en fonction du niveau réel de la fin de la semaine.
22 mai	10630	375	9910	350	L	9760	345	-870	-30,7	-150	-5,3	5560	196,3	-17,2	-6,8	Majeur	

Les valeurs dans la colonne « Ajust. op. » présentées dans ce tableau sont calculées comme étant le débit réel moins le débit RC ajusté.

**Tableau 2a (suite) : RÉSUMÉ HEBDOMADAIRE DU DÉBIT, DES AJUSTEMENTS OPÉRATIONNELS ET DES ÉCARTS**

Semaine finissant le (en 2020)	Débit RC ajusté		Débit selon le Plan		Règle/limite appliquée	Débit réel		Ajust. op.		Écarts						Type	Précisions
										Hebdomadaires		Cumulatifs		Effet cumulatif sur le lac Ontario			
	m³/s	Kpi³/s	m³/s	Kpi³/s		m³/s	Kpi³/s	m³/s	Kpi³/s	m³/s	Kpi³/s	m³/s-sem.	Kpi³/s-sem.	cm	po		
29 mai	10580	374	9910	350	L	9580	338	-1000	-35,3	-330	-12	5230	184,7	-16,2	-6,4	Majeur	Débit sortant ajusté au maximum de la limite L en fonction du niveau réel de la fin de la semaine conformément à la stratégie d'abandon des écarts du Conseil du 22 mai 2020.
5 juin	10510	371	9910	350	L	9550	337	-960	-33,9	-360	-13	4870	172	-15,1	-5,9	Majeur	
12 juin	10460	369	9910	350	L	9280	328	-1180	41,7	-630	-22	4240	150	-13,1	-5,2	Majeur et mineur	Écarts majeurs : débit sortant ajusté au maximum de la limite L en fonction du niveau réel de la fin de la semaine; écarts mineurs : pour faciliter l'installation des estacades de sécurité d'Hydro-Québec.

Semaine finissant le (en 2020)	Débit RC ajusté		Débit selon le Plan		Règle/limite appliquée	Débit réel		Ajust. op.		Écart								Précisions
										Hebdomadaires		Cumulatifs		Effet cumulatif sur le lac Ontario		Type		
	m³/s	Kpi³/s	m³/s	Kpi³/s		m³/s	Kpi³/s	m³/s	Kpi³/s	m³/s	Kpi³/s	m³/s - sem.	Kpi³/s - sem.	cm	po			
19 juin	10360	366	9910	350	L	9470	334	-890	-31,4	-440	-16	3800	134	-11,8	-4,6	Majeur	Débit sortant ajusté au maximum de la limite L en fonction du niveau réel de la fin de la semaine, conformément à la stratégie d'abandon des écarts du Conseil du 22 mai 2020.	
26 juin	10200	360	9760	345	L	9330	329	-870	-30,7	-430	-15	3370	119	-10,4	-4,1	Majeur		
3 juil.	10060	355	9580	338	L	9220	326	-840	-29,7	-360	-13	3010	106	-9,3	-3,7	Majeur		
10 juil.	9960	352	9440	333	L	9110	322	-850	-30	-330	-12	2680	95	-8,3	-3,3	Majeur		
17 juil.	9890	349	9330	329	L	9040	319	-850	-30	-290	-10	2390	84	-7,4	-2,9	Majeur		
24 juil.	9810	346	9220	326	L	8960	316	-850	-30	-260	-9,2	2130	75	-6,6	-2,6	Majeur		
31 juil.	9800	346	9180	324	L	8930	315	-870	-30,7	-250	-8,8	1880	66	-5,8	-2,3	Majeur		
7 août	9690	342	9040	319	L	8820	311	-870	-30,7	-220	-7,8	1660	59	-5,1	-2,0	Majeur		
14 août	9640	340	8930	315	L	8770	310	-870	-30,7	-160	-5,7	1500	53	-4,6	-1,8	Majeur		
21 août	9530	337	8780	310	L	8630	305	-900	-31,8	-150	-5,3	1350	48	-4,2	-1,7	Majeur	Débit sortant ajusté au maximum de la limite L en fonction du niveau réel de la fin de la semaine, puis réduit pour conserver le niveau du lac St-Laurent à un minimum de 73,0 m (conformément à la stratégie d'abandon des écarts du Conseil du 22 mai 2020).	
28 août	9370	331	8720	308	L	8560	302	-810	-28,6	-160	-5,7	1190	42	-3,7	-1,5	Majeur	Débit sortant ajusté pour conserver le niveau du lac St-Laurent à un minimum de 73,0 m (conformément à la stratégie d'abandon des écarts du Conseil du 22 mai 2020).	
4 sept.	9790	346	8680	307	L+	8450	298	-1340	-47,3	-230	-8,1	960	34	-3,0	-1,2	Majeur		
11 sept.	9700	343	8650	305	L+	8550	302	-1150	-40,6	-100	-3,5	860	30	-2,7	-1,1	Majeur	Débit sortant ajusté pour conserver le niveau du lac St-Laurent à un minimum de 73,0 m, puis ajusté au maximum de la limite L en fonction du niveau réel de la fin de la semaine (conformément à la stratégie d'abandon des écarts du Conseil du 22 mai 2020).	

Les valeurs dans la colonne « Ajust. op. » présentées dans ce tableau sont calculées comme étant le débit réel moins le débit ajusté aux RC.

Note: Le « + » dans la colonne « Règle/limite appliquée » correspond à la « Règle de septembre » du Plan 2014. Chaque fois que le niveau du lac Ontario dépasse 74,8 m au début septembre, l'application de la Règle de septembre vise à abaisser le niveau du lac Ontario à 74,8 m avant le 1<sup>er</sup> janvier. Le débit selon la/les courbe(s) d'exploitation est augmenté linéairement d'une valeur correspondant au volume d'eau nécessaire à l'élimination de toute quantité d'eau stockée dans le lac au-delà de 74,8 m avant le 1<sup>er</sup> janvier. Le débit ajusté est limité par la limite L.

**Tableau 2b : RÉSUMÉ DES CHANGEMENTS DE DÉBIT**

Semaine finissant (en 2020)	Changements apportés au débit								Précisions
	Jour	heure	(m³/s)		(Kpi³/s)		Raison	Règle/limite appliquée	
			De	À	De	À			
6 mars	29 févr.	2001	8500	8700	300,2	307,2	AO	I	Ajustements opérationnels au maximum de la limite I (gestion des glaces dans le canal de Beauharnois).
	1 <sup>er</sup> mars	1001	8700	8900	307,2	314,3	AO	I	
	2 mars	1001	8900	9100	314,3	321,4	AO	I	
	2 mars	2201	9100	8900	321,4	314,3	AO	I	
	4 mars	1901	8900	8600	314,3	303,7	AO	I	
	5 mars	1101	8600	8900	303,7	314,3	AO	I	
	5 mars	1901	8900	9100	314,3	321,4	AO	I	
	6 mars	1101	9100	9500	321,4	335,5	AO	I	
6 mars	1901	9500	9700	335,5	342,6	AO	I		
13 mars	7 mars	1401	9700	10000	342,6	353,1	Écart	Majeur	Écartes majeurs : débit sortant ajusté au maximum de la limite F (maintien du niveau du lac St-Louis à 22,20 m et de celui du lac Ontario à <75,37 m).
	8 mars	1101	10000	10300	353,1	363,7	Écart	Majeur	
	10 mars	1401	10300	10000	363,7	353,1	Écart	Majeur	
	10 mars	2101	10000	9800	353,1	346,1	Écart	Majeur	
	11 mars	1101	9800	9400	346,1	332,0	Écart	Majeur	
	13 mars	1401	9400	9100	332,0	321,4	Écart	Majeur	
20 mars	14 mars	1101	9100	9400	321,4	332,0	Écart	Majeur	
	16 mars	1301	9400	9600	332,0	339,0	Écart	Majeur	
	18 mars	1001	9600	9750	339,0	344,3	Écart	Majeur	
	20 mars	1901	9750	9600	344,3	339,0	Écart	Majeur	
27 mars	22 mars	1101	9600	9450	339,0	333,7	Écart	Majeur	
	23 mars	2001	9450	9650	333,7	340,8	Écart	Majeur	
	24 mars	1101	9650	9850	340,8	347,8	Écart	Majeur	
	25 mars	1101	9850	10000	347,8	353,1	Écart	Majeur	
	26 mars	0901	10000	10200	353,1	360,2	Écart	Majeur	
3 avril	28 mars	1501	10200	9900	360,2	349,6	Écart	Majeur	
	29 mars	1501	9900	9500	349,6	335,5	Écart	Majeur	
	29 mars	2301	9500	9200	335,5	324,9	Écart	Majeur	
	30 mars	1001	9200	8900	324,9	314,3	Écart	Majeur	
	30 mars	1901	8900	8700	314,3	307,2	Écart	Majeur	
	31 mars	1001	8700	8500	307,2	300,2	Écart	Majeur	
	2 avril	1101	8500	8800	300,2	310,8	Écart	Majeur	
10 avril	5 avril	1801	8800	8600	310,8	303,7	Écart	Majeur	
	8 avril	1101	8600	8800	303,7	310,8	Écart	Majeur	
	9 avril	1301	8800	8400	310,8	296,6	Écart	Majeur	
	10 avril	1601	8400	8500	296,6	300,2	Écart	Majeur	

**Tableau 2b (suite) : RÉSUMÉ DES CHANGEMENTS DE DÉBIT**

Semaine finissant (en 2020)	Changements apportés au débit								Précisions
	Jour	Heure	(m <sup>3</sup> /s)		(Kpi <sup>3</sup> /s)		Raison	Règle/limite appliquée	
			De	À	De	À			
17 avril	11 avril	1301	8500	8600	300,2	303,7	AO	F	Ajustements opérationnels au maximum de la limite F (comme pour le lac St-Pierre >2,70, maintien du niveau du lac St-Louis à 22,20 m et de celui du lac Ontario à >=75,30 et <75,37 m).
	13 avril	0001	8600	8400	303,7	296,6	AO	F	
	13 avril	1601	8400	8100	296,6	286,0	AO	F	
	14 avril	1401	8100	8200	286,0	289,6	AO	F	
	14 avril	2001	8200	8300	289,6	293,1	AO	F	
	15 avril	1001	8300	8500	293,1	300,2	AO	F	
	15 avril	1601	8500	8800	300,2	310,8	AO	F	
	16 avril	1001	8800	8600	310,8	303,7	AO	F	
	16 avril	1401	8600	8450	303,7	298,4	AO	F	
	17 avril	1401	8450	8800	298,4	310,8	AO	F	
24 avril	18 avril	1301	8800	8900	310,8	314,3	AO	F	Ajustements opérationnels au maximum de la limite F (maintien du niveau du lac St-Louis à 22,33 m et de celui du lac Ontario à <75,37).
	19 avril	1301	8900	9000	314,3	317,8	AO	F	
	21 avril	1201	9000	9300	317,8	328,4	AO	F	
	22 avril	1501	9300	9450	328,4	333,7	AO	F	
	24 avril	1901	9450	9580	333,7	338,3	Écart	Majeur	
1 <sup>er</sup> mai	28 avril	1401	9580	9650	338,3	340,8	Écart	Majeur	Débit augmenté au maximum de la limite L en fonction du niveau réel de la fin de la semaine de 75,35 m au 24 avril.
	1 mai	0001	9650	9000	340,8	317,8	Écart	Mineur	Maximum de la limite L = 9580 m <sup>3</sup> /s en fonction du niveau réel de la fin de la semaine de 75,35 m au 24 avril.
8 mai	3 mai	1701	9000	9760	317,8	344,7	Écart	Majeur	Écart mineur pour faciliter l'installation des estacades de sécurité d'Hydro-Québec.
	5 mai	1301	9760	9850	344,7	347,8	Écart	Majeur	
	8 mai	1301	9850	9880	347,8	348,9	Écart	Majeur	
15 mai	--	--	--	--	--	--	Écart	Majeur	Débit augmenté au maximum de la limite L = 9580 m <sup>3</sup> /s en fonction du niveau de la fin de la semaine de 75,35 m au 1 <sup>er</sup> mai.
22 mai	16 mai	0001	9880	9800	348,9	346,1	Écart	Majeur	Maintien à 9880 m <sup>3</sup> /s; maximum de la limite L = 9730 m <sup>3</sup> /s en fonction du niveau de la fin de la semaine de 75,39 m au 8 mai.
	20 mai	1401	9800	9680	346,1	341,8	Écart	Majeur	
29 mai	23 mai	0001	9680	9580	341,8	338,3	Écart	Majeur	Maximum de la limite L = 9620 m <sup>3</sup> /s en fonction du niveau réel de la fin de la semaine de 75,36 m au 15 mai.
5 juin	30 mai	0001	9580	9550	338,3	337,3	Écart	Majeur	Débit ajusté au maximum de la limite L en fonction du niveau réel de la fin de la semaine, conformément à la stratégie d'abandon des écarts du 22 mai 2020 de la part du Conseil.
12 juin	6 juin	0001	9550	9510	337,3	335,8	Écart	Majeur	Écart mineur pour faciliter l'installation des estacades de sécurité d'Hydro-Québec.
	8 juin	1401	9510	8750	335,8	309,0	Écart	Mineur	
	10 juin	1701	8750	9510	309,0	335,8	Écart	Majeur	
19 juin	13 juin	0001	9510	9470	335,8	334,4	Écart	Majeur	Débit ajusté au maximum de la limite L en fonction du niveau réel de la fin de la semaine, conformément à la stratégie d'abandon des écarts du 22 mai 2020 de la part du Conseil.
26 juin	20 juin	0001	9470	9330	334,4	329,5	Écart	Majeur	
3 juillet	27 juin	0001	9330	9220	329,5	325,6	Écart	Majeur	
10 juillet	4 juillet	0001	9220	9110	325,6	321,7	Écart	Majeur	
17 juillet	11 juillet	0001	9110	9040	321,7	319,2	Écart	Majeur	
24 juillet	18	0001	9040	8960	319,2	316,4	Écart	Majeur	

	juillet							
31 juillet	25 juillet	0001	8960	8930	316,4	315,4	Écart	Majeur
7 août	1 <sup>er</sup> août	0001	8930	8820	315,4	311,5	Écart	Majeur
14 août	8 août	0001	8820	8770	311,5	309,7	Écart	Majeur

**Tableau 2b (suite) : RÉSUMÉ DES CHANGEMENTS DE DÉBIT**

Semaine finissant (en 2020)	Changements apportés au débit							Raison	Règle/limite appliquée	Précisions
	Jour	Heure	(m <sup>3</sup> /s)		(Kpi <sup>3</sup> /s)					
			De	À	De	À				
21 août	15 août	0001	8770	8730	309,7	308,3	Écart	Majeur	Débit ajusté au maximum de la limite L = 8730 m <sup>3</sup> /s en fonction du niveau réel de la fin de la semaine de 75,08 m au 14 août.	
	17 août	1201	8730	8580	308,3	303,0	Écart	Majeur		
28 août	28 août	0001	8500	8450	303,0	298,4	Écart	Majeur	Débit ajusté pour maintenir le niveau du lac St-Laurent au minimum de 73,0 m (conformément à la stratégie d'abandon des écarts du 22 mai 2020 de la part du Conseil).	
4 sept.	--	--	--	--	--	--	Écart	Majeur		
11 sept.	--	--	--	--	--	--	Écart	Majeur		
	8 sept.	0001	8450	8620	298,4	304,4	Écart	Majeur	Débit ajusté au maximum de la limite L = 8620 m <sup>3</sup> /s en fonction du niveau réel de la fin de la semaine de 74,97 m au 4 septembre.	

**Tableau 3 : Niveaux et débits du lac Ontario enregistrés avant et après la régularisation**

Mois	Niveaux moyens mensuels du lac Ontario (SRIGL, 1985) - mètres (pieds)			Débit sortant moyen mensuel du lac Ontario m <sup>3</sup> /s (Kpi <sup>3</sup> /s)		
	Enregistré	Préprojet	Différences	Enregistré	Préprojet	Différences
20 mars	75,18 (246,65)	76,08 (249,60)	-0,90 (-2,95)	9520 (336)	9300 (328)	220 (8)
20 avril	75,32 (247,11)	76,18 (249,93)	-0,86 (-2,82)	8920 (315)	9570 (338)	-650 (-23)
20 mai	75,36 (247,24)	76,20 (250,00)	-0,84 (-2,76)	9680 (342)	9590 (339)	90 (3)
20 juin	75,29 (247,01)	76,13 (249,77)	-0,84 (-2,76)	9370 (331)	9450 (334)	-80 (-3)
20 juillet	75,18 (246,65)	76,02 (249,41)	-0,84 (-2,76)	9030 (319)	9180 (324)	-150 (-5)
20 août	75,05 (246,22)	75,87 (248,91)	-0,82 (-2,69)	8670 (306)	8870 (313)	-200 (-7)

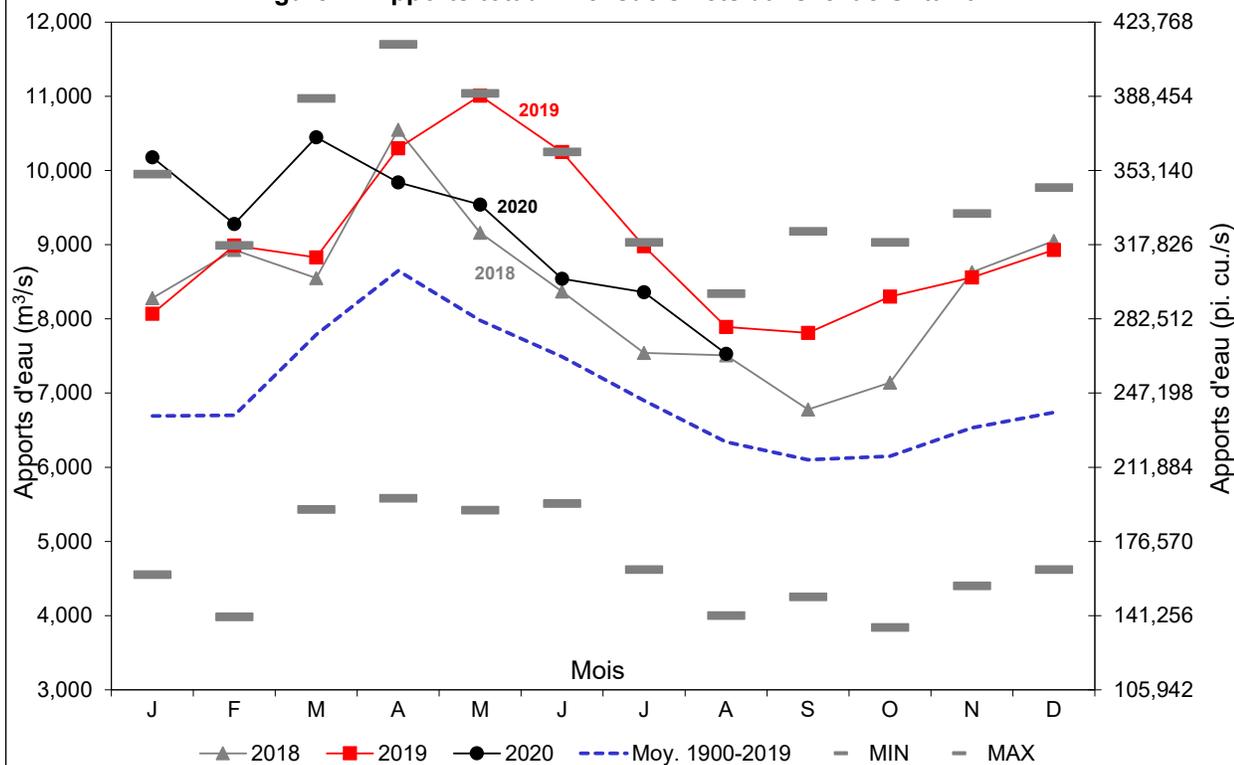
**Tableau 4 : Participation aux réunions**

<b>Membre du Conseil</b>	<b>11 mars</b>	<b>27 mars (appel)</b>	<b>15 mai (appel)</b>	<b>22 mai (appel)</b>
M. S. Durrett	X	X	X	X
M. K. McCune	X	X	X	X
M <sup>me</sup> G. Béchar, Ph.D.	X	X	X	X
M. J. Aubry-Morin	X	X	X	X
M. T. Brown	X	X	X	X
M. R. Campany	-	X	X	X
M <sup>me</sup> P. Clavet	X	X	X	X
M. A. David	X	X	X	X
M <sup>me</sup> J. Frain	X	X	X	X
M. M. Hudon	X	X	X	X
M <sup>me</sup> D. Kuehn, Ph.D.	X	X	X	X
M <sup>me</sup> S. Miron	X	X	-	X
M. B. Reilich	X	-	X	-

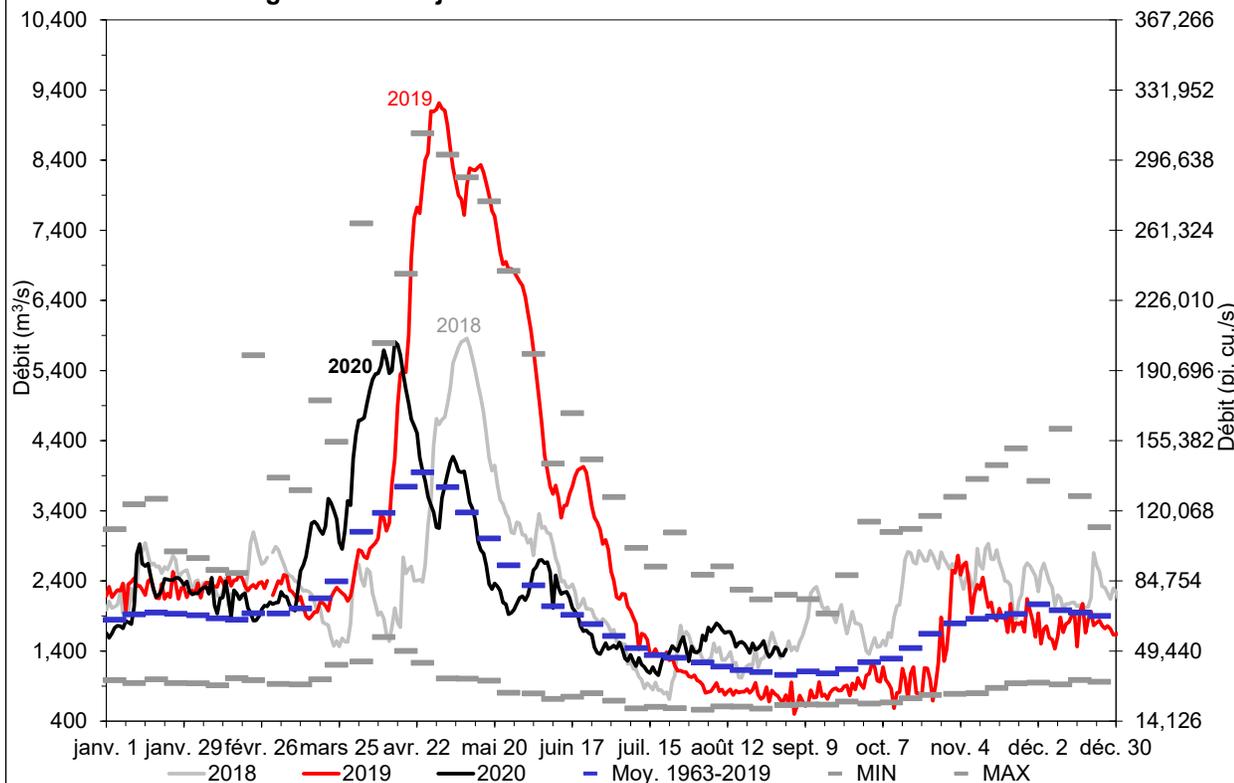
**Lieu de la réunion en personne :**

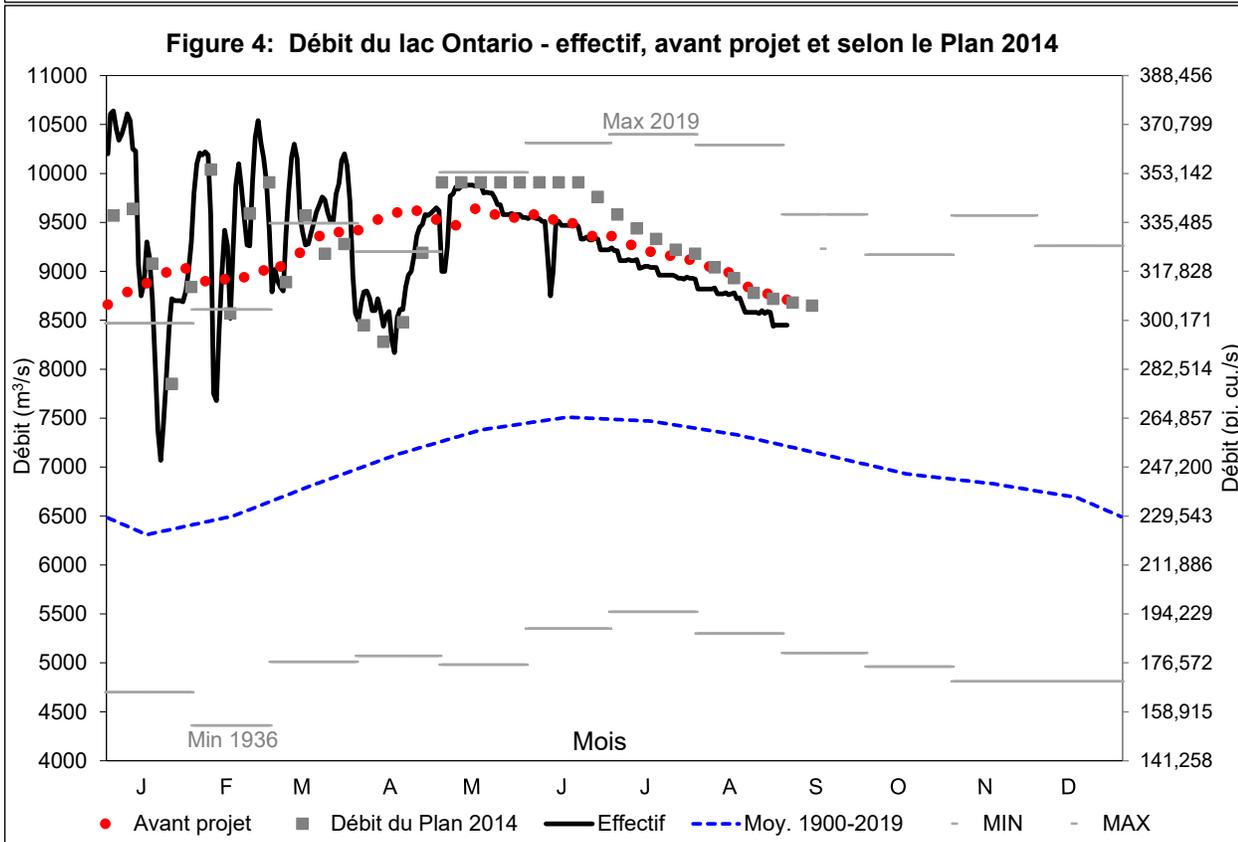
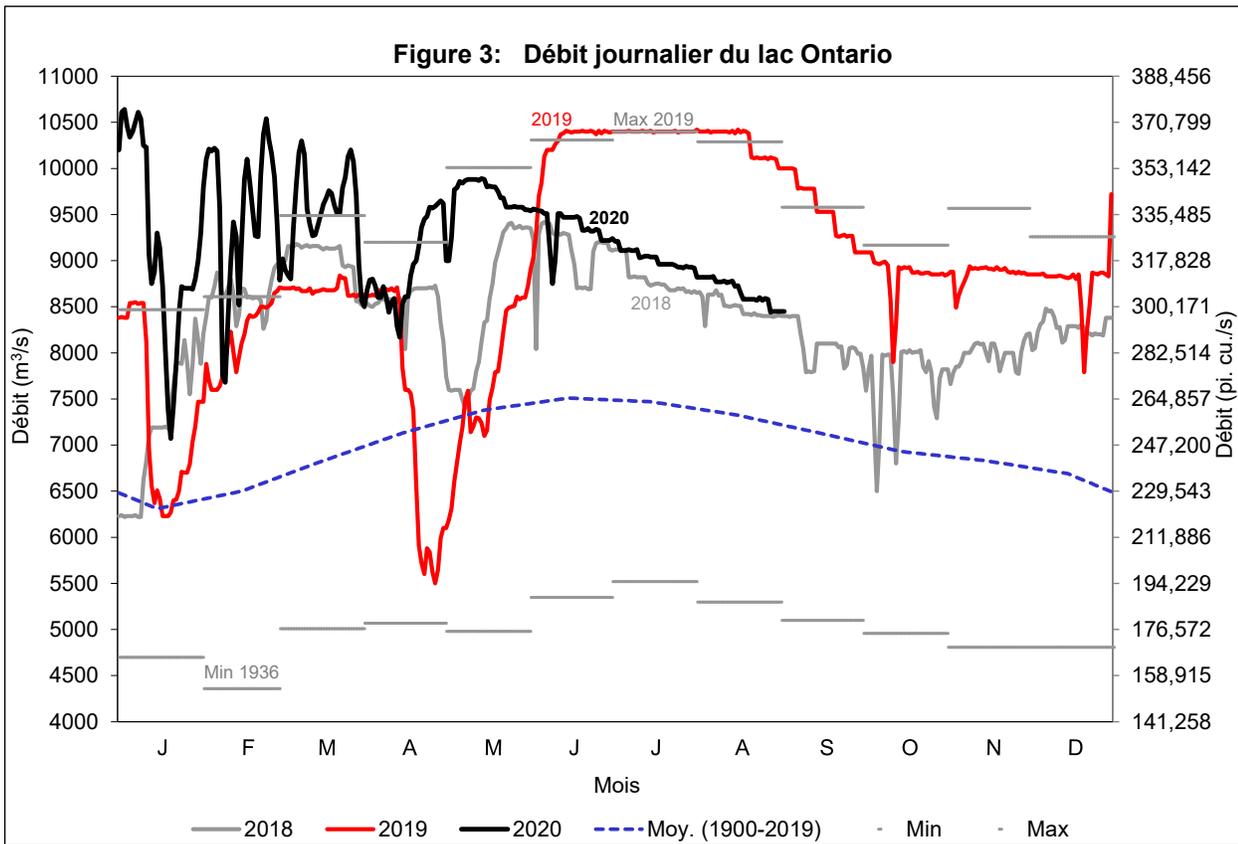
11 mars 2020 : Ann Arbor (Michigan) États-Unis

**Figure 1: Apports totaux mensuels nets dans le lac Ontario**

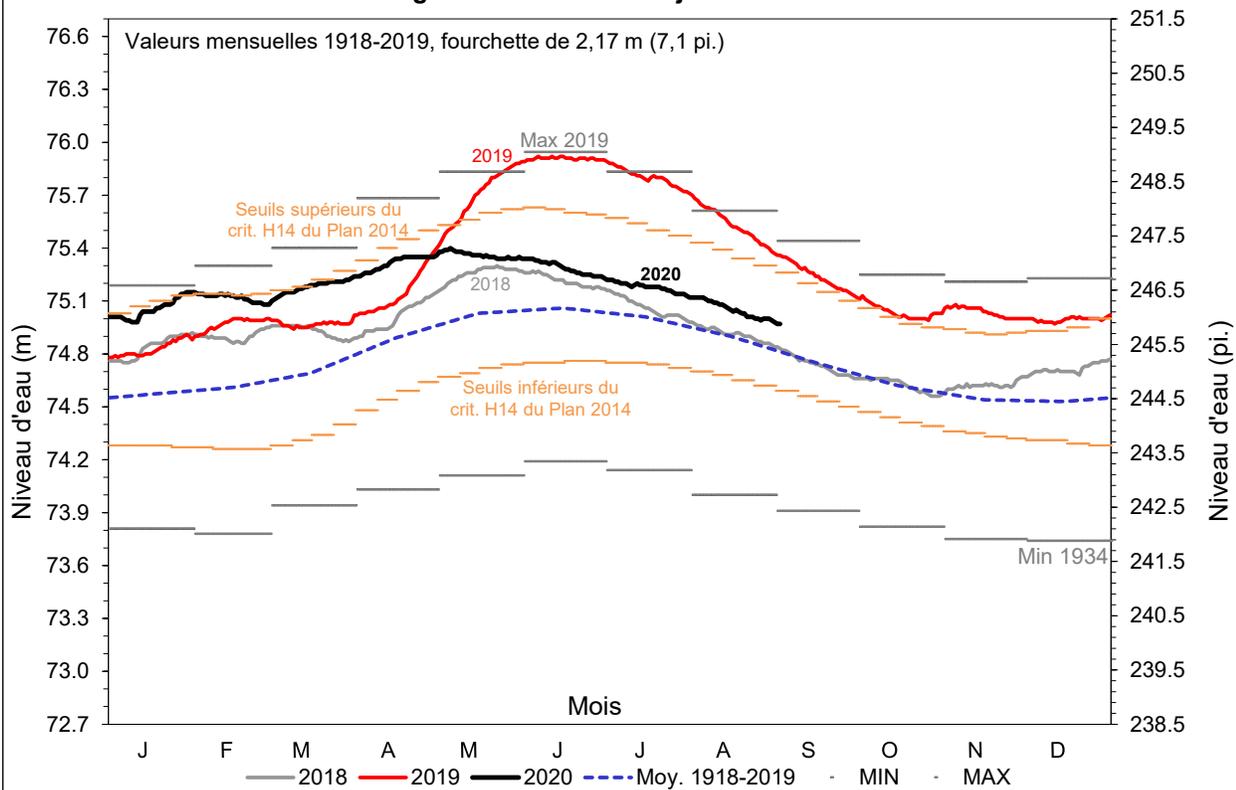


**Figure 2: Débit journalier de la rivière des Outaouais à Carillon**

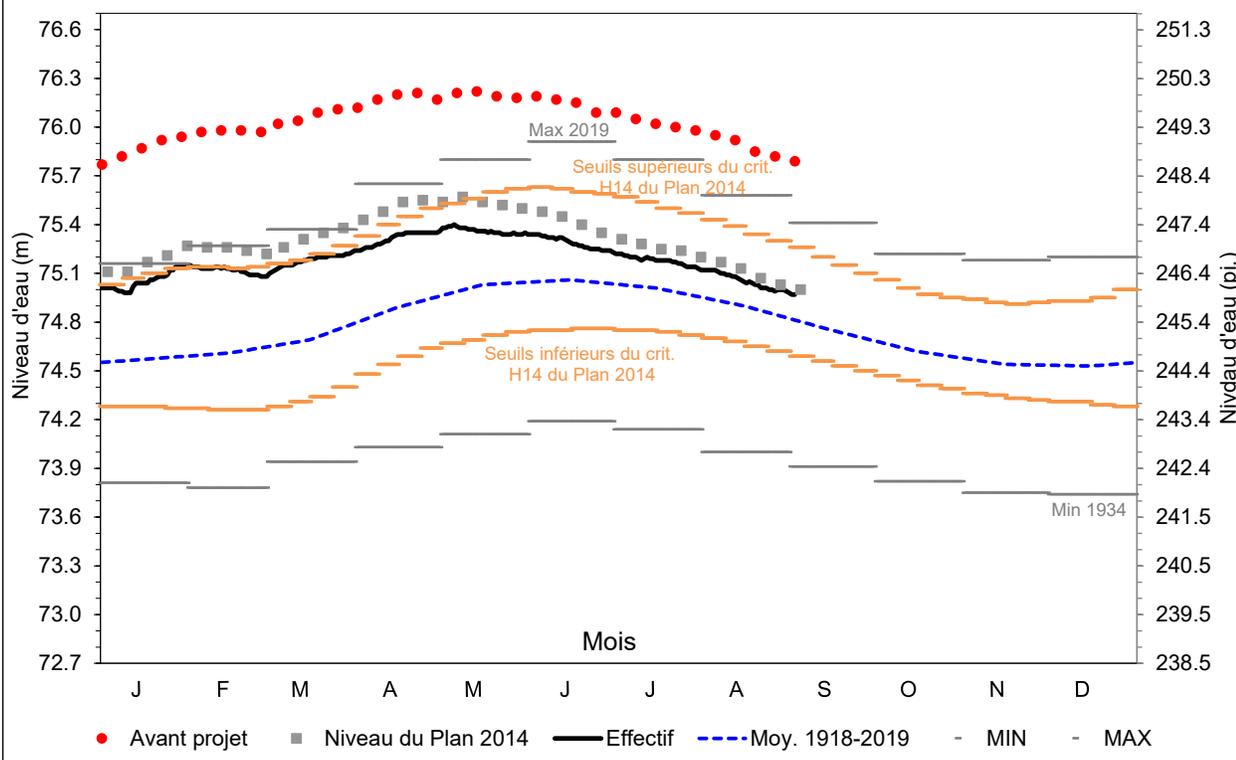




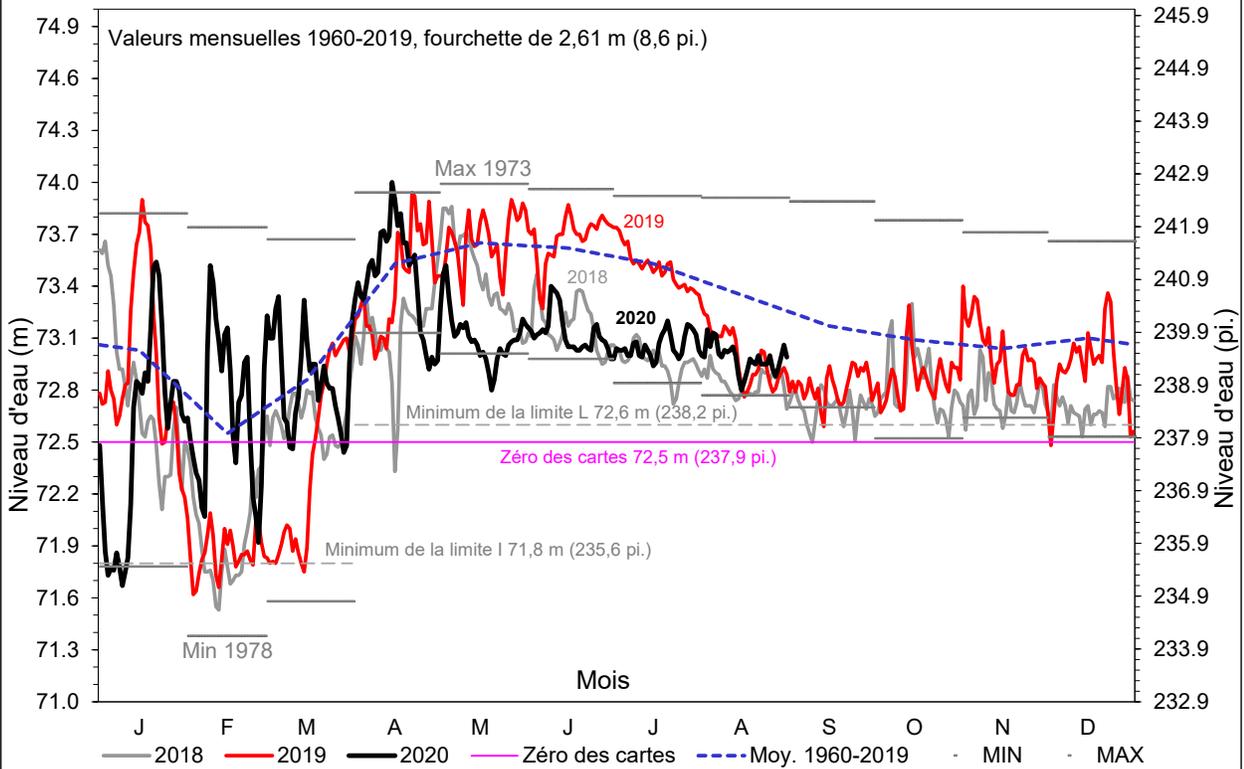
**Figure 5: Niveau d'eau journalier du lac Ontario**



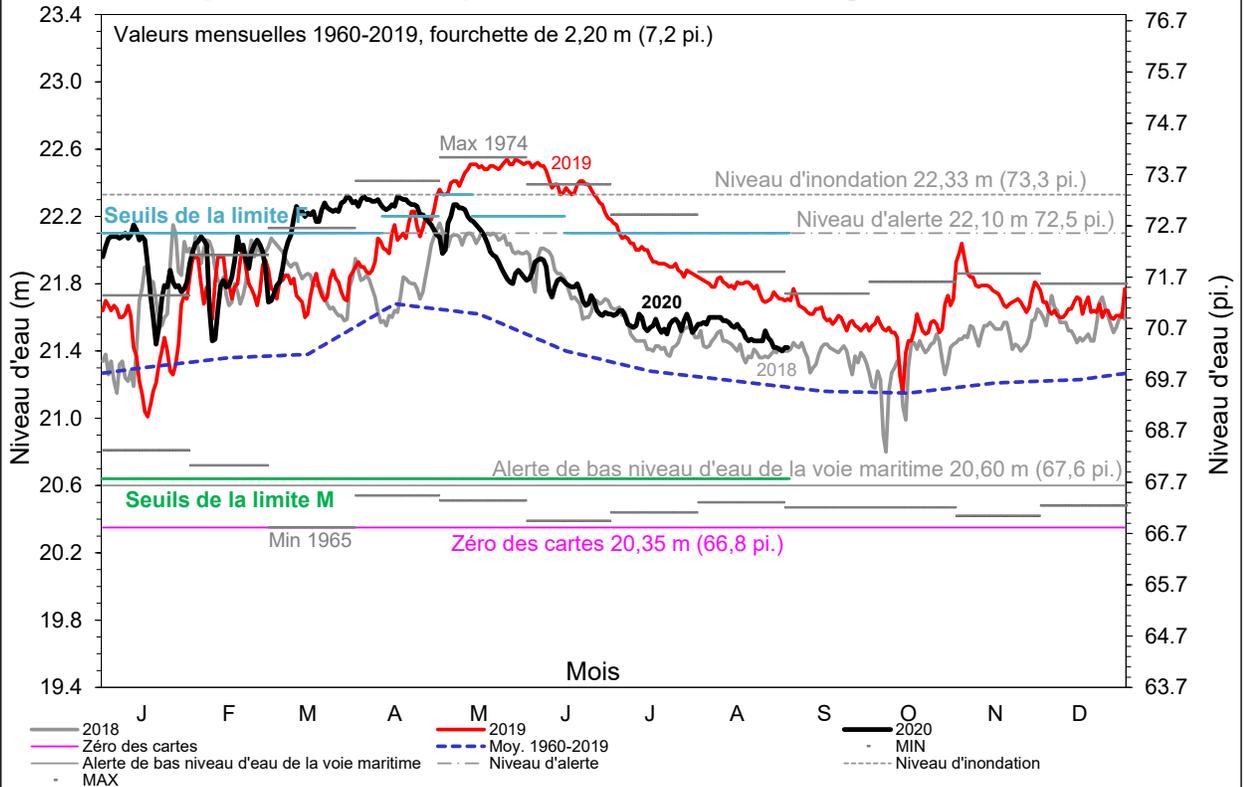
**Figure 6: Niveau d'eau du lac Ontario - effectif, avant projet et selon le Plan 2014**



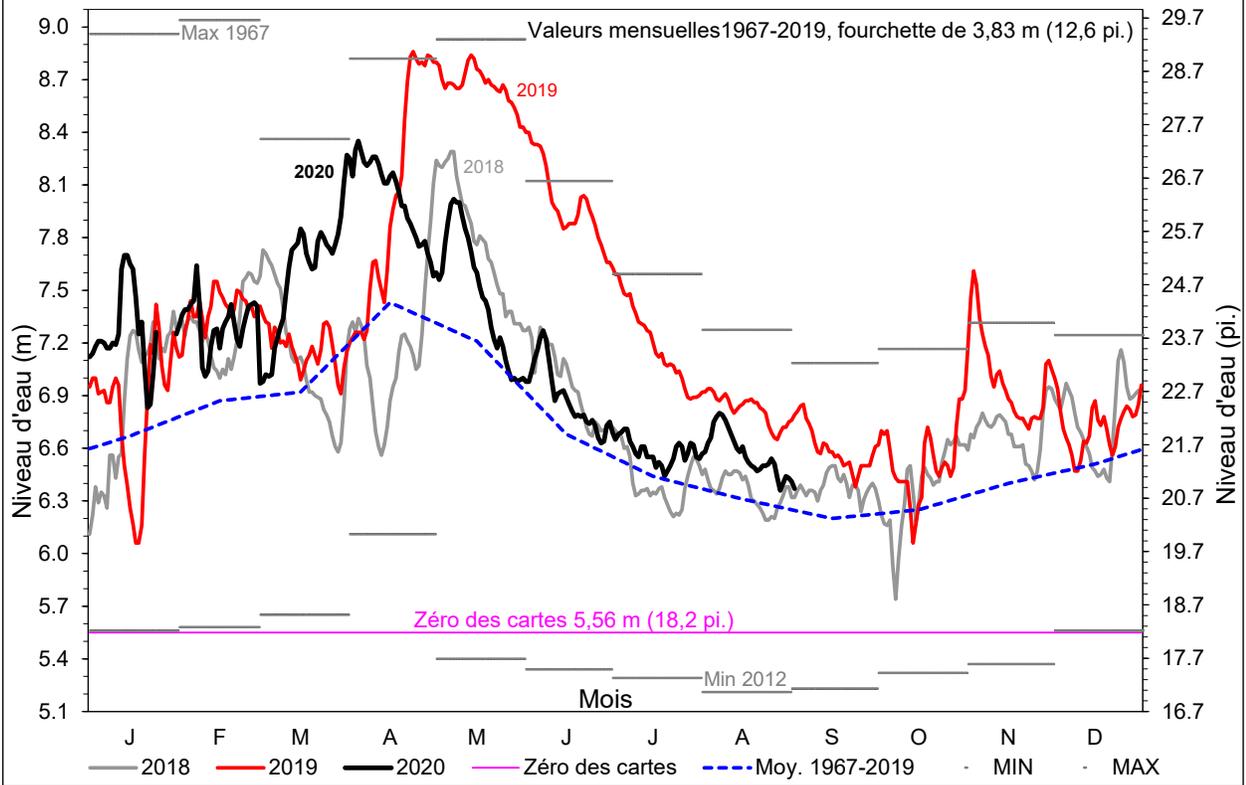
**Figure 7: Niveau d'eau journalier du lac Saint-Laurent au barrage du Long-Sault**



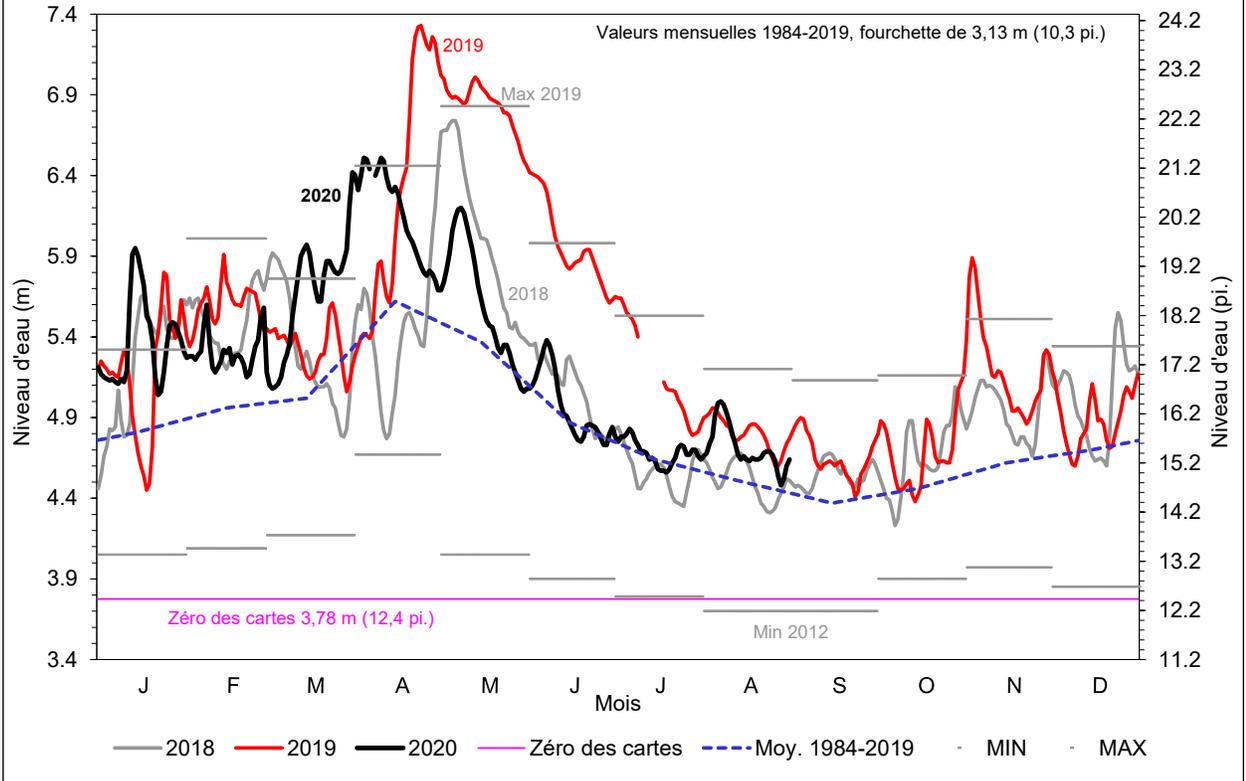
**Figure 8: Niveau d'eau journalier du lac Saint-Louis à @ Pointe-Claire**



**Figure 9: Niveau d'eau journalier au port de Montréal à la jetée no.1**



**Figure 10: Niveau d'eau journalier du lac Saint-Pierre à Sorel**



## Annexe A : Résumé des activités du Comité des communications

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020, le Comité des communications du Conseil international du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent a tenu six réunions par téléconférence. Un petit groupe du Comité s'est réuni de façon hebdomadaire pour discuter des questions urgentes liées aux communications. Le Comité a continué à prendre part à des initiatives et à concevoir des produits en vue de réaliser cinq objectifs stratégiques de communications :

- faire connaître la CMI et le Conseil au grand public;
- communiquer avec précision et en temps opportun les mesures prises par le Conseil et les raisons pour lesquelles ces mesures ont été adoptées;
- expliquer comment les facteurs naturels et les régularisations influent sur les niveaux et les débits d'eau;
- accroître la compréhension de la nécessité de se préparer aux fluctuations des niveaux d'eau et des débits;
- rechercher et prendre en compte les points de vue et préoccupations de toutes les parties prenantes et y donner suite.

Depuis mars, dix communiqués de presse ont été publiés, distribués et affichés sur le site Web du Conseil.

Les membres du Conseil, les secrétaires et les représentants de la régularisation ont accordé un certain nombre d'interviews à une grande variété d'agences de presse aux États-Unis et au Canada tout au long de la période visée par le rapport. Les interviews ont été accordées à des agences de presse, de radio et de télévision, et ont généralement porté sur les stratégies de régularisation mises en œuvre par le Conseil et les conditions observées dans l'ensemble du réseau. Voici quelques-unes des agences qui ont réalisé des interviews avec les associés du Conseil : *Spectrum News*, *North County Public Radio*, *WHAM TV* à Rochester, le *Palladium Times*, et le *Lockport Journal*, le *Brockville Recorder & Times*, le *Cornwall Standard-Freeholder*, le *Globe and Mail* et le *Montreal Gazette*.

La CMI a fait appel à l'entreprise Mower pour aider le Conseil en matière de communications. Cette entreprise a aidé le Comité des communications à cerner les préoccupations les plus courantes dans les médias sociaux et a fourni des conseils professionnels pour élargir la présence du Conseil dans les médias.

En plus de leur présence dans les médias, les membres et les représentants du Conseil ont été très occupés par leurs communications personnelles. Des centaines de réponses par courriel ont été envoyées aux personnes concernées au moyen du formulaire de contact de la page Web de la CMI. Ces réponses ont été rédigées dans le but de dissiper la désinformation concernant les effets de la régularisation sur le réseau et de fournir des explications au sujet des divers changements de débit au cours de la période visée par le rapport.

Dans le cadre de l'examen accéléré du Plan 2014 par le Comité de GAGL, ce dernier a passé un contrat avec un spécialiste des communications du district de Buffalo de l'US Army Corps of Engineers (USACE) pour coordonner une série de réunions avec les responsables municipaux des comtés et municipalités situés le long du lac Ontario et du cours supérieur du fleuve Saint-Laurent. L'objectif de cette initiative est double : d'une part, recueillir autant d'information que ces entités ont à leur disposition sur les divers impacts que leurs collectivités ont observés en 2019 et, d'autre part, communiquer à ces responsables les causes de la crue des eaux en 2019 et fournir des informations sur le Plan 2014 et les stratégies de régularisation que le Conseil a mises en œuvre de l'été 2019 à l'été 2020. Six réunions ont été prévues avec des représentants des six comtés américains situés le long du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent. Ces réunions ont commencé en janvier 2020, mais ont

été mises en pause en mars en raison de la pandémie de la COVID-19. Les réunions restantes ont été organisées virtuellement et, à la fin de la période de référence, cinq des six réunions avaient eu lieu, la dernière réunion étant prévue en septembre pour les représentants du comté de Jefferson.

Ils ont également mobilisé activement les intervenants, en présentant des exposés ou en étant présents aux endroits suivants où ils ont répondu aux questions et aux préoccupations des personnes présentes.

6 mars	American Fisheries Society, Lake Placid (État de New York)
6 mars	CMI – webinaire portant sur le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent
3 avril	CMI – webinaire portant sur le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent
17 juillet	Webinaire public des Conseils des Grands Lacs
17 août	Réunion du Conseil et du Comité de GAGL avec les représentants municipaux de comté d'Oswego
20 août	Réunion du Conseil et du Comité de GAGL avec les représentants municipaux du comté de Wayne/Cayug
31 août	Réunion du Conseil et du Comité de GAGL avec les représentants municipaux du comté de St. Laurence

## **Annexe B : Membres du Comité des communications**

M. T. David  
M. F. Bevacqua  
M. B. Carmichael  
M<sup>me</sup> L. Schifferle  
M. W. Werick  
M. A. Kornacki

M. M. Hudon  
M. R. Caldwell  
M. J. Bruxer  
M<sup>me</sup> S. Lobrichon  
M. D. Fay  
M<sup>me</sup> W. Leger  
M. M. Shantz